

Assemblée générale

Distr. LIMITÉE

A/AC.105/C.1/L.207
5 décembre 1996

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMITÉ DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE
Sous-Comité scientifique et technique
Trente-quatrième session
Vienne, 17-28 février 1997*

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Déclaration du Président.
3. Débat général.
4. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et coordination des activités spatiales dans le cadre du système des Nations Unies.
5. Application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
6. La télédétection spatiale, notamment les applications intéressant les pays en développement.
7. L'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace.
8. Les débris spatiaux.
9. Les systèmes de transport spatial et leurs incidences sur l'avenir des activités spatiales.
10. L'orbite des satellites géostationnaires : nature physique et caractéristiques techniques; utilisation et applications, notamment en matière de communications spatiales et autres questions relatives au

Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, à sa trente-huitième session, a décidé que ses travaux, ainsi que ceux de ses organes subsidiaires, devaient être conduits de façon que les sessions puissent se conclure le plus rapidement possible, sans toutefois que cela n'ait d'incidence sur l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour (Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément NE 20 (A/50/20), par. 168).

Conformément au paragraphe 18 de la résolution 51/123 adoptée par l'Assemblée générale du 13 décembre 1996, le Sous-Comité devra examiner les points 4 à 8 en priorité.

développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement.

11. Les sciences de la vie, y compris la médecine spatiale.
12. Progrès réalisés dans les activités spatiales nationales et internationales relatives à l'environnement terrestre, en particulier dans le programme international géosphère-biosphère (changement mondial).
13. L'exploration des planètes.
14. L'astronomie.
15. Thème de réflexion proposé pour la session de 1997 du Sous-Comité scientifique et technique : "Les systèmes spatiaux de radiodiffusion directe et les systèmes planétaires d'information au service de la recherche spatiale".
16. Questions diverses :
 - a) Comité consultatif chargé de préparer une session spéciale du Comité, ouverte à tous les Etats Membres de l'ONU (UNISPACE III);
 - b) Rapports divers.
17. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

ANNOTATIONS

Points 1, 2 et 3. Adoption de l'ordre du jour
Déclaration du Président
Débat général

1. Une fois l'ordre du jour adopté, le Président, dans sa déclaration, passera en revue les faits survenus depuis la trente-troisième session qui intéressent les travaux du Sous-Comité. Le Sous-Comité établira ensuite le calendrier de ses travaux (un calendrier préliminaire, non contraignant, figure en annexe au présent ordre du jour provisoire).

2. Le débat général commencera pendant la séance du matin.

Point 4. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et coordination des activités spatiales dans le cadre du système des Nations Unies

3. Au paragraphe 18 de sa résolution 51/123, l'Assemblée générale a fait sienne la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité poursuive l'examen de cette question en priorité.

a) Rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales

4. En ce qui concerne le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales pendant la période 1995-1997, le Sous-Comité a donné son point de vue dans les paragraphes 26 à 36 du rapport sur les travaux de sa trente-troisième session (A/AC.5/637 et Corr.1). Les vues du Comité sur la partie du rapport du Sous-Comité consacrée à cette question sont consignées aux paragraphes 37 à 58 du rapport du Comité¹. L'Assemblée générale, au paragraphe 23 de sa résolution 51/123 a approuvé le programme pour 1997 proposé au Comité par le Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/625, sections I et IV).

5. Le Sous-Comité examinera le rapport du Spécialiste concernant l'exécution du Programme en 1996 et 1997, ainsi que les activités proposées pour 1998 (A/AC.105/660). Le rapport abordera aussi les dispositions prises par le Secrétariat avec d'autres organes, organismes et organisations du système des Nations Unies en vue d'utiliser les ressources disponibles et d'obtenir une aide financière complémentaire pour le Programme, comme le préconise le rapport de la sixième session (par. 19 c)) du Groupe de travail plénier chargé d'évaluer l'application de ses recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/513, annexe II). Le rapport du Spécialiste contiendra également une mise à jour des informations concernant les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales. A ce propos, le Comité examinera un document intitulé "Les centres de formation aux sciences et techniques spatiales : programmes d'enseignement" (A/AC.105/649).

6. En outre, le Sous-Comité examinera des rapports de stages, de conférences et d'ateliers organisés en 1996 : le rapport de la Conférence internationale organisée conjointement par l'ONU et les Etats-Unis d'Amérique, à Colorado Springs (Colorado, Etats-Unis), du 9 au 12 avril 1996, sur "Les retombées bénéfiques de la technologie spatiale : enjeux et possibilités" (A/AC.105/642); le rapport du sixième Stage international ONU/Suède de formation pédagogique aux techniques de télédétection, qui s'est tenu à Stockholm et Kiruna (Suède) du 6 mai au 15 juin 1996 (A/AC.105/643); le rapport de l'Atelier ONU/ESA sur les applications de la télédétection par hyperfréquences, qui s'est tenu à Manille, du 22 au 26 avril 1996 (A/AC.105/644); le rapport de la Conférence internationale ONU/INTA/ESA sur les missions des petits satellites qui s'est tenue à Madrid du 9 au 12 septembre 1996 (A/AC.105/645); le rapport du colloque ONU/ESA/Union européenne sur les applications de la technologie spatiale au profit des pays en développement, qui s'est tenu à Graz (Autriche), du 9 au 12 septembre 1996 (A/AC.105/646); un choix de documents sur la télédétection, les communications par satellite et la spatologie, provenant de séminaires du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (en anglais seulement, A/AC.105/650); le rapport de l'Atelier ONU/ESA/Chili sur la technologie spatiale au service de la prévention et de l'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles, qui s'est tenu à Santiago du Chili, du 1er au 5 juillet 1996 (A/AC.105/655); le rapport de l'Atelier ONU/Fédération internationale d'astronautique qui s'est tenu à Beijing du 3 au 6 octobre 1996, sur le thème : "L'enseignement et l'information du public - les techniques spatiales et leurs applications dans le monde en développement" (A/AC.105/656); le rapport du sixième Atelier ONU/ESA sur les sciences spatiales fondamentales - astronomie au sol et astronomie dans l'espace, qui s'est tenu à Bonn du 9 au 13 septembre 1996 (A/AC.105/657); et le rapport de la deuxième Conférence régionale des Nations Unies sur la technologie spatiale au service du développement durable en Afrique, qui s'est tenue à Pretoria (Afrique du Sud) du 4 au 8 novembre 1996 (A/AC.105/658).

b) Rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies

7. La dix-huitième Réunion spéciale interorganisations sur les activités spatiales se tiendra à Vienne du 28 au 30 mai 1997. Le rapport de cette réunion, ainsi que le rapport sur la coordination contenu dans le document intitulé "Coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies : programmes de travail pour 1997, 1998 et les années suivantes", seront publiés en temps utile.

Point 5. Application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

8. L'Assemblée générale, au paragraphe 18 de sa résolution 51/123 a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité continue d'examiner cette question en priorité.

9. Les vues du Sous-Comité sur cette question figurent aux paragraphes 21 à 59 de son rapport (A/AC.105/637 et Corr.1). Les vues du Comité sur le rapport du Sous-Comité consacré à cette question sont consignées aux paragraphes 32 à 66 du rapport du Comité¹.

10. L'attention est également appelée sur le rapport du Secrétaire général relatif à l'application de ses recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/51/276).

11. L'Assemblée générale, au paragraphe 21 de sa résolution 51/123, a fait siennes la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité reconvoque, à la trente-quatrième session, le Groupe de travail plénier.

12. L'Assemblée générale, au paragraphe 20 de sa résolution 51/123, a faites également siennes les recommandations formulées par le Groupe de travail plénier telles qu'elles avaient été approuvées par le Comité et consignées dans le rapport du Groupe de travail plénier (A/AC.105/637 et Corr.1, annexe II). Suite aux demandes formulées par ce Groupe, le Sous-Comité sera saisi d'un document (A/AC.105/661) qui contiendra des informations par les Etats Membres sur les activités spatiales nationales et internationales communiquées et d'un certain nombre de rapports émanant d'organisations internationales. Ce document contiendra également des informations sur les activités spatiales qui ont fait ou qui pourraient faire l'objet d'une coopération internationale accrue et sur les ressources et capacités technologiques des Etats ayant des activités spatiales. Le Comité sera par ailleurs saisi des études techniques suivantes : "Sciences spatiales fondamentales dans les pays en développement" (A/AC.105/664); "Utilisation des nouvelles technologies dans les réseaux de communication et d'information" (A/AC.105/665); "Applications des techniques spatiales en faveur du développement durable" (A/AC.105/666); et "Développement des programmes de téléenseignement par le biais de la coopération internationale" (A/AC.105/667).

13. Lorsqu'il examinera le point 5 de l'ordre du jour, le Sous-Comité devrait se rappeler que l'Assemblée générale, dans sa résolution 51/123, considérait qu'il était particulièrement urgent d'appliquer les recommandations figurant au paragraphe 19 de cette résolution. En ce qui concerne la recommandation contenue au paragraphe 19 d) de cette résolution, le Sous-Comité sera saisi d'un document intitulé "Répertoire des possibilités d'éducation, de formation, de recherche et de bourses en matière de sciences et techniques spatiales et de leurs applications" (A/AC.105/671).

Point 6. La télédétection spatiale, y compris, notamment, les applications intéressant les pays en développement

14. Au paragraphe 18 de sa résolution 51/123, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité continue d'examiner cette question en priorité.

Point 7. L'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace

15. L'Assemblée générale, au paragraphe 18 de sa résolution 51/123, a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité continue d'examiner cette question en priorité.

16. En réponse à l'invitation contenue au paragraphe 22 de la résolution 51/123 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité sera saisi d'un certain nombre de documents présentés par les Etats Membres et portant sur les recherches nationales et internationales relatives à la sécurité des satellites utilisant l'énergie nucléaire.

Point 8. Les débris spatiaux

17. L'Assemblée générale, au paragraphe 18 de sa résolution 51/123, a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité continue d'examiner cette question en priorité.

18. L'Assemblée générale, au paragraphe 32 de la même résolution, a estimé qu'il était indispensable que les Etats Membres accordent une attention accrue au problème des collisions d'objets spatiaux, y compris de sources d'énergie nucléaires, avec des débris spatiaux, ainsi qu'à d'autres aspects de la question des débris spatiaux, et demandé entre autres la poursuite des recherches nationales sur cette question. A cet égard, le Sous-Comité sera saisi d'un document (A/AC.105/659) contenant les contributions communiquées au Secrétariat par les Etats Membres. Toutes les

contributions communiquées au Secrétariat après l'établissement du présent ordre du jour provisoire annoté seront portées à l'attention du Sous-Comité.

19. L'Assemblée générale, au paragraphe 17 de cette même résolution, est convenue avec le Comité que le plan de travail pluriannuel sur les débris spatiaux devait continuer à être appliqué avec souplesse. L'attention est appelée sur le texte de ce plan de travail (A/AC.105/605, par. 83), qui indique, qu'à sa présente session, le Sous-Comité devrait axer ses travaux sur la modélisation de l'environnement des débris spatiaux et sur l'évaluation des risques et qu'il devra également examiner les pratiques opérationnelles mises en œuvre pour réduire les effets des débris spatiaux et envisager les méthodes futures de réduction des risques dans une perspective coût-efficacité.

20. Le Sous-Comité sera saisi d'un rapport établi par le Secrétariat sur les diverses mesures prises par les agences spatiales afin de réduire la multiplication ou le potentiel d'effets dommageables des débris spatiaux (A/AC.105/663).

Point 9. Les systèmes de transport spatial et leurs incidences sur l'avenir des activités spatiales.

21. L'Assemblée générale, au paragraphe 18 de sa résolution 51/123, a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité poursuive l'examen de ce point à sa présente session.

Point 10. L'orbite des satellites géostationnaires : nature physique et caractéristiques, utilisation et application, y compris notamment en matière de communications spatiales et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu particulièrement des besoins et des intérêts des pays en développement

L'Assemblée générale, au paragraphe 18 de sa résolution 51/123, a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité poursuive l'examen de ce point à sa présente session.

Point 11. Les sciences de la vie, y compris la médecine spatiale

23. L'Assemblée générale, au paragraphe 18 de sa résolution 51/123, a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité poursuive l'examen de ce point à sa présente session.

Point 12. Progrès réalisés dans les activités spatiales nationales et internationales relatives à l'environnement terrestre, en particulier dans le programme géosphère-biosphère (changement mondial)

24. L'Assemblée générale, au paragraphe 18 de sa résolution 51/123, a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité poursuive l'examen de ce point à sa présente session.

Point 13. L'exploration des planètes

25. L'Assemblée générale, au paragraphe 18 de sa résolution 51/123, a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité poursuive l'examen de ce point à sa présente session.

Point 14. L'astronomie

26. L'Assemblée générale, au paragraphe 18 de sa résolution 51/123, a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité poursuive l'examen de ce point à sa présente session.

Point 15. Thème devant faire l'objet d'une attention particulière à la session de 1997 du Sous-Comité scientifique et technique : " Systèmes spatiaux de radiodiffusion directe et systèmes mondiaux d'information en recherche spatiale"

27. L'Assemblée générale, au paragraphe 18 de sa résolution 51/123, a approuvé la recommandation du Comité à l'effet que le thème proposé à l'attention spéciale du Sous-Comité à sa présente session serait : "Les systèmes spatiaux de radiodiffusion directe et les systèmes mondiaux d'information en recherche spatiale".

28. Conformément à cette même résolution, le Comité de la recherche spatiale (COSPAR) et la Fédération internationale astronautique (FIA), en liaison avec les Etats Membres, ont été invités à organiser un colloque sur ce thème qui réunirait des participants aussi nombreux que possible et se tiendrait dans la première semaine de la session du Sous-Comité, à la fin de ses séances, pour compléter les discussions de celui-ci (voir note a) dans l'annexe au présent ordre du jour provisoire annoté). Un programme détaillé du colloque sera publié en temps utile.

Point 16. Questions diverses

a) Comité consultatif pour la préparation d'une session extraordinaire du Comité, ouverte à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies (UNISPACE III)

29. L'Assemblée générale a approuvé, au paragraphe 28 de sa résolution 51/123, la recommandation du Comité selon laquelle celui-ci devrait tenir à l'Office des Nations Unies à Vienne une session extraordinaire ouverte à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies (UNISPACE III), de préférence en 1999, à moins que, compte tenu de ce qui aura été décidé par le Sous-Comité scientifique et technique à sa trente-quatrième session s'agissant de l'ordre du jour de cette réunion, il ne soit plus réaliste d'envisager de la tenir en l'an 2000.

30. L'Assemblée générale a prié, au paragraphe 29 de sa résolution 51/123, le Sous-Comité de faire office de comité consultatif et le Bureau des affaires spatiales d'assurer le secrétariat exécutif d'UNISPACE III.

31. L'Assemblée générale a également prié, au paragraphe 29 de sa résolution 51/123, le Sous-Comité, agissant en sa qualité de comité consultatif, de s'acquitter des fonctions énoncées aux paragraphes 178 à 185 du rapport du Comité¹.

32. Le Sous-Comité sera saisi d'un document intitulé "Questions touchant à la planification de la session extraordinaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) (A/AC.105/662), établi par le Secrétariat pour donner suite à une demande formulée par le Comité au paragraphe 182 de son rapport¹, pour que soient communiquées des informations sur les préparatifs et les travaux d'UNISPACE III.

b) Autres rapports

33. Le Sous-Comité sera également saisi d'un document intitulé *Highlights in Space: Progress in Space Science, Technology and Applications, International Cooperation and Space Law, 1966* - représentant des rapports soumis par le COSPAR, l'IAF et l'Institut international de droit spatial et publiés en tant que document de synthèse (A/AC.105/654).

34. D'autres rapports pourront être soumis au Sous-Comité lorsqu'ils seront disponibles.

Note

¹Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément ~~1~~ 20 (A/51/20).

Annexe

CALENDRIER PROVISOIRE DES TRAVAUX*

Date	Matin	Après-midi
Lundi 17 février	Point 1 - Adoption de l'ordre du jour Point 2 - Déclaration du Président Point 3 - Débat général	Point 3 - Débat général Point 15 - Systèmes spatiaux de télédiffusion directe et systèmes mondiaux d'information pour la recherche spatiale ^a
Mardi 18 février	Point 3 - Débat général Point 4 - Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales	Point 5 - UNISPACE ^b (Groupe de travail plénier sur UNISPACE II, et Comité consultatif pour UNISPACE III) Point 15 - Systèmes spatiaux de télédiffusion directe et systèmes mondiaux d'information pour la recherche spatiale ^a
Mercredi 19 février	Point 4 - Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales Point 5 - UNISPACE ^b (Groupe de travail plénier sur UNISPACE II; et Comité consultatif pour UNISPACE III)	Point 4 - Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales Point 5 - UNISPACE ^b (Groupe de travail plénier sur UNISPACE II; et Comité consultatif pour UNISPACE III)
Jeudi 20 février	Point 4 - Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales Point 5 - UNISPACE ^b (Groupe de travail plénier sur UNISPACE II; et Comité consultatif pour UNISPACE III)	Point 9 - Systèmes de transport spatial Point 10 - Orbite des satellites géostationnaires

Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a convenu, à sa trente-huitième session, que l'on continuerait de fournir aux Etats Membres un calendrier provisoire des travaux, sous réserve cependant du temps qui serait effectivement nécessaire pour l'examen de chaque point inscrit à l'ordre du jour (Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément nE 20 (A/50/20), par. 169 b)).

Date	Matin	Après-midi
Vendredi 21 février	Point 11 - Sciences de la vie Point 13 - Exploration des planètes	Quatrième consultation officielle intersessions sur les méthodes de travail du Comité ^c (à tenir avec les membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique)
Lundi 24 février	Point 8 - Débris spatiaux	Point 8 - Débris spatiaux Point 7 - Sources d'énergie nucléaires
Mardi 25 février	Point 8 - Débris spatiaux Point 7 - Sources d'énergie nucléaires	Point 5 - UNISPACE ^b (Groupe de travail plénier sur UNISPACE II; et Comité consultatif pour UNISPACE III) Point 12 - Environnement terrestre
Mercredi 26 février	Point 6 - Télédétection spatiale Point 12 - Environnement terrestre	Point 5 - UNISPACE ^b (Groupe de travail plénier sur UNISPACE II et Comité consultatif pour UNISPACE III)
Jeudi 27 février	Point 14 - Astronomie Point 16 - Questions diverses	Point 16 - Questions diverses Point 17 - Rapport au Comité
Vendredi 28 février	Point 17 - Rapport au Comité	Point 17 - Rapport au Comité

^aConformément au paragraphe 18 de la résolution 51/123 de l'Assemblée générale, un colloque sur le thème devant faire l'objet d'une attention spéciale à la trente-quatrième session du Comité scientifique et technique : "Systèmes spatiaux de télédiffusion directe et systèmes mondiaux d'information pour la recherche spatiale", organisé par le COSPAR et l'IAF, se tiendra les 17 et 18 février, après la levée de la séance de l'après-midi du Sous-Comité.

^bLe Groupe de travail plénier chargé d'évaluer l'application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, devant être reconvoqué en application du paragraphe 21 de la résolution 51/123 de l'Assemblée générale, se réunira durant le temps imparti pour l'examen des points 4 et 5. Des dispositions seront prises pour permettre des réunions officielles du Groupe de travail plénier et du Comité consultatif, selon que de besoin. Durant le temps imparti pour l'examen des points 4 et 5, le point 16 a), concernant UNISPACE III, sera également examiné par le Sous-Comité agissant en qualité de comité consultatif pour UNISPACE III, conformément au paragraphe 29 de la résolution de l'Assemblée générale. Le Sous-Comité abordera encore les points 5 et 16 a) le mercredi 26 février, afin d'adopter les rapports du Groupe de travail et du Comité consultatif.

^cLe Président du Comité tiendra la quatrième consultation officielle intersessions avec les membres du Comité, conformément à l'arrangement conclu par le Comité à sa trente-neuvième session (Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément RF 20 (A/51/20), par. 203), en vue de progresser vers une décision consensuelle sur les méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires.